

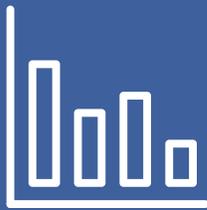
Statistiques

Ministère  
de la Sécurité  
publique

Criminalité au Québec

# Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2018

*(Violence perpétrée contre un partenaire intime)*



# POUR NOUS JOINDRE

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique  
Tour du Saint-Laurent, 6<sup>e</sup> étage  
2525, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777  
Sans frais : 1 866 644-6826  
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

Ministère de la Sécurité publique (2022). *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2018*. [www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec)

Dépôt légal – 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-550-90302-4 (PDF)  
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

# FAITS SAILLANTS



Taux de criminalité

Le taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal a globalement progressé de 10,8 % de 2009 à 2018 malgré une diminution de 6,2 % sur deux ans au milieu de la décennie. La progression se stabilise toutefois durant la dernière année, avec une faible augmentation (+0,8 %).



Crimes à la hausse

Le taux des voies de fait simples (niveau 1) et des voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2) ont augmenté respectivement de 2,0 % et 6,5 % en 2018. Comme ils cumulent ensemble près de 70 % du volume d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, ces crimes influencent considérablement les tendances observées.



Crimes à la baisse

Certaines catégories de crimes ont enregistré une baisse de taux en 2018, dont le harcèlement criminel (-7,6 %) ainsi que l'enlèvement, la traite et la séquestration (-22,3 %). Comme ces deux catégories enregistrent les baisses les plus importantes du nombre d'infractions enregistrées en 2018, elles ont contribué à ralentir la progression du taux d'infractions.



Victimes et auteurs présumés

En 2018, la grande majorité des victimes sont de sexe féminin (77,4 %), tandis que les auteurs présumés d'infractions sont principalement de sexe masculin (78,5 %). Les taux par 100 000 habitants les plus élevés sont enregistrés dans la tranche d'âge des 25 à 29 ans, tant pour les victimes que pour les auteurs présumés d'infractions.



Relation entre la victime et l'auteur présumé

La plupart des victimes de violence en contexte conjugal ont été la cible d'un conjoint ou d'un ami intime dont la relation était toujours en cours lors de l'infraction (56,0 %). Par exemple, près de 7 voies de fait sur 10 ont été commises par le partenaire intime actuel de la victime (68,6 %).



Violence envers un partenaire intime de même sexe

Le décompte des infractions commises en contexte conjugal en 2018 indique que 3,9 % ont été perpétrées par un partenaire intime de même sexe que la victime. Les victimes de partenaires intimes de même sexe sont principalement des hommes et ont tendance à être un peu plus jeunes que celles de sexe opposé à celui de leur agresseur.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<i>FAITS SAILLANTS</i> .....	3
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> .....	4
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> .....	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....	6
<i>MÉTHODOLOGIE</i> .....	7
<i>INTRODUCTION</i> .....	10
<i>CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE</i> .....	11
1.1 Poursuite de la croissance du taux d'infractions en contexte conjugal.....	11
1.2 Faible hausse annuelle des crimes commis en contexte conjugal .....	12
1.3 Portrait régional similaire d'une année à l'autre .....	13
1.4 Haut taux de solution des crimes perpétrés en contexte conjugal .....	14
<i>CHAPITRE 2 PORTRAIT DES VICTIMES</i> .....	16
2.1 Victimes principalement de sexe féminin .....	16
2.2 Taux de victimisation plus élevé chez les jeunes adultes.....	17
<i>CHAPITRE 3 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS</i> .....	18
3.1 Stabilité de la prédominance masculine .....	18
3.2 Auteures présumées plus jeunes .....	18
3.3 Crimes surtout commis par des partenaires intimes actuels .....	19
<i>CHAPITRE 4 VIOLENCE PERPÉTRÉE CONTRE UN PARTENAIRE INTIME DE MÊME SEXE</i> .....	20
4.1 Aperçu de la problématique .....	20
4.2 Portrait des victimes et des auteurs présumés de violence envers un partenaire intime de même sexe .....	22
4.3 Davantage de conjoints que d'amis intimes parmi les auteurs présumés .....	25
<i>TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES</i> .....	26
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	37
<i>RÉFÉRENCES</i> .....	38

## LISTE DES GRAPHIQUES

---

Graphique 1 – Évolution du taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2009 à 2018 .....	11
Graphique 2 – Taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2018 .....	13
Graphique 3 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018 .....	16
Graphique 4 – Taux de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d’âge, Québec, 2018 .....	17
Graphique 5 – Répartition (en %) du nombre d’auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2018.....	18
Graphique 6 – Taux d’auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d’âge de l’auteur présumé, Québec, 2018 .....	18
Graphique 7 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2018.....	19
Graphique 8 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation avec l’auteur présumé, Québec, 2018.....	19
Graphique 9 – Répartition (en %) des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon que la victime soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2018 .....	20
Graphique 10 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le sexe de la victime et la catégorie d’infractions, Québec, 2018 .....	23
Graphique 11 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le groupe d’âge de la victime et le sexe de la victime, Québec, 2018.....	24
Graphique 12 – Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal envers une victime de même sexe, selon le sexe et le groupe d’âge de l’auteur présumé, Québec, 2018.....	25
Graphique 13 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2018.....	25

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 – Nombre et taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017 et 2018.....	12
Tableau 2 – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	14
Tableau 3 – Nombre d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon la catégorie d’infractions et selon que la victime soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2017 et 2018.....	22
Tableau 4 – Évolution du nombre et du taux d’infractions contre la personne, selon le contexte et la méthodologie appliquée, Québec, 2009 à 2018.....	26
Tableau 5 – Répartition (en %) des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d’infractions et la région, Québec, 2018.....	27
Tableau 6 – Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	28
Tableau 7 – Évolution du nombre et du taux de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2014 à 2018.....	28
Tableau 8 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	29
Tableau 9 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018 (partie 1).....	30
Tableau 9 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018 (partie 2).....	31
Tableau 10 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018 (partie 1).....	32
Tableau 10 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018 (partie 2).....	33
Tableau 11 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	34
Tableau 12 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon le sexe de la victime et selon qu’elle soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2018.....	34
Tableau 13 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le groupe d’âge de la victime et le sexe de la victime, Québec, 2018.....	35
Tableau 14 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon le groupe d’âge de la victime et selon qu’elle soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2018.....	35
Tableau 15 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le groupe d’âge et le sexe, Québec, 2018.....	36
Tableau 16 – Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon le groupe d’âge de l’auteur présumé et selon qu’il soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de la victime, Québec, 2018.....	36

# MÉTHODOLOGIE

---

## *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles commises au Québec et déclarées par les corps de police, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiaitsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité contre la personne commise en contexte conjugal ne peut être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

## *Contrôle de la qualité des données*

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et pour garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

## *Limites des statistiques sur la criminalité*

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction<sup>1</sup>. Par exemple, les introductions par effraction seraient signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas<sup>2</sup>.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

## *Extraction des données*

Les statistiques criminelles de 2018 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1<sup>er</sup> mai 2019, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

---

<sup>1</sup> Ouimet, M. (2015).

<sup>2</sup> Perreault, S. (2015).

## Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de crimes correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

## Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

## Procédés de calculs

Pour le calcul des taux et de leur variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui se limite à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

## Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par un décret du gouvernement et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

## Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques criminelles pour cette région sont donc incomplètes en raison de l'absence des données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat<sup>3</sup>.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques de la criminalité.

---

<sup>3</sup> Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police\\_Interventions\\_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

## Encadré 1 – Mise à jour de la mesure de la criminalité contre la personne commise en contexte conjugal

La méthodologie utilisée pour faire le décompte des infractions contre la personne commises en contexte conjugal a été modifiée en 2018. Ces modifications entraînent une légère augmentation du volume d'infractions considérées pour mesurer la violence commise dans un contexte conjugal, ce qui se répercute sur les taux d'infractions, de victimes et d'auteurs présumés présentés dans cette publication.

### Quelles sont les nouveautés?

#### Inclusion de l'ensemble des infractions contre la personne

La nouvelle méthodologie employée pour analyser la violence en contexte conjugal considère l'ensemble des infractions contre la personne, alors qu'elle excluait certains crimes par le passé. Notons, parmi les ajouts :

- négligence criminelle;
- vol qualifié et extorsion;
- traite de personnes;
- autres infractions d'ordre sexuel : contacts sexuels, distribution non consensuelle d'images intimes, etc.;
- autres infractions contre la personne : proxénétisme, publicité de services sexuels, etc.

#### Victimes âgées de 15 ans et plus

La méthodologie révisée mesure les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal auprès des victimes âgées de 15 ans et plus. L'ancienne mesure incluait les victimes âgées de 12 à 14 ans.

### Pourquoi ces modifications?

#### Différentes dimensions de la violence conjugale

La violence conjugale se présente sous différentes formes (psychologique, verbale, physique, sexuelle ou économique)<sup>4</sup>. En incluant tous les crimes contre la personne, ses multiples dimensions sont ainsi mieux représentées. Par exemple, en élargissant la couverture des crimes sexuels au-delà des agressions, toutes les formes de violence sexuelle commises en contexte conjugal sont désormais prises en compte.

#### Changements législatifs

Le *Code criminel* évolue constamment pour répondre aux attentes et aux besoins changeants de la société. Par exemple, la mise en œuvre en 2014 de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (L.C. 2014, ch. 25) a apporté d'importantes modifications à la façon dont le *Code criminel* aborde la prostitution. Plusieurs infractions liées notamment à la marchandisation des activités sexuelles et au proxénétisme ont intégré la grande catégorie des crimes contre la personne, alors qu'elles étaient auparavant comprises à celle des autres infractions au *Code criminel*. Considérant ces ajouts aux crimes contre la personne et la victimisation y étant associée, l'analyse de la violence en contexte conjugal doit en tenir compte.

#### Comparabilité des études et publications sur la violence conjugale

Plusieurs enquêtes, études et publications sur la violence conjugale s'intéressent aux victimes âgées de 15 ans et plus. Certaines considèrent aussi l'ensemble des actes violents commis à l'endroit de celles-ci<sup>5</sup> plutôt qu'une sélection de comportements typiques. Pour assurer la comparabilité des données, il est préférable de s'appuyer sur une méthodologie semblable qui tient compte des changements intervenus dans ce domaine.

<sup>4</sup> Secrétariat à la condition féminine (2018).

<sup>5</sup> Par exemple, le Juristat « *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018* » produit par le CCSJSC présente un chapitre sur la violence entre partenaires intimes portant sur l'ensemble des crimes avec violence commis auprès de partenaires intimes âgés de 15 à 89 ans. L'Enquête sociale générale sur la victimisation porte, quant à elle, sur certains crimes, tous contextes confondus, et s'adresse à la population canadienne de 15 ans et plus.

# INTRODUCTION

---

La violence conjugale est un phénomène social complexe et multifactoriel dont l'ampleur ainsi que les conséquences économiques, sociales et humaines sont considérables pour la collectivité québécoise. Malgré les campagnes de sensibilisation menées auprès de la population, la judiciarisation des auteurs présumés depuis 1986 de même que la mise en place de divers programmes pour aider les victimes et les agresseurs, la violence conjugale demeure préoccupante.

## La violence conjugale

« La violence conjugale est celle qui survient entre deux personnes liées, dans le passé ou actuellement, dans une relation hétérosexuelle ou non, de nature amoureuse, intime ou conjugale, et ce, peu importe que la violence soit physique, sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle ou autre. »

- *Rapport québécois sur la violence et la santé*

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. »

- *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*

Pour brosser le portrait de la criminalité commise en contexte conjugal et répondre notamment à une mesure du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*<sup>6</sup>, cette publication présente le décompte des infractions contre la personne perpétrées dans le contexte d'une relation où la victime est le partenaire intime<sup>7</sup> de l'auteur présumé. Ce rapport présente un portrait statistique de la problématique au Québec, de son évolution dans le temps et de sa répartition dans ses différentes régions administratives. De plus, les principales caractéristiques des victimes et des auteurs présumés sont mises en évidence.

Une analyse particulière de la violence commise contre un partenaire intime de même sexe est présentée dans un chapitre spécifique. Ce type de violence demeure peu documenté, malgré l'existence d'études révélant que les personnes s'identifiant comme gaies, lesbiennes ou bisexuelles sont davantage victimes de violence<sup>8</sup>. Cette analyse de la violence commise entre partenaires de même sexe est l'un des premiers portraits exhaustifs de la problématique réalisés à partir des statistiques policières québécoises.

---

<sup>6</sup> *Secrétariat à la condition féminine (2018).*

<sup>7</sup> *La notion de partenaire intime réfère à une relation dont l'auteur présumé est le conjoint, l'ex-conjoint, l'ami intime ou l'ex-ami intime de la victime.*

<sup>8</sup> *Ibrahim, Dyna (2019).*

# CHAPITRE 1

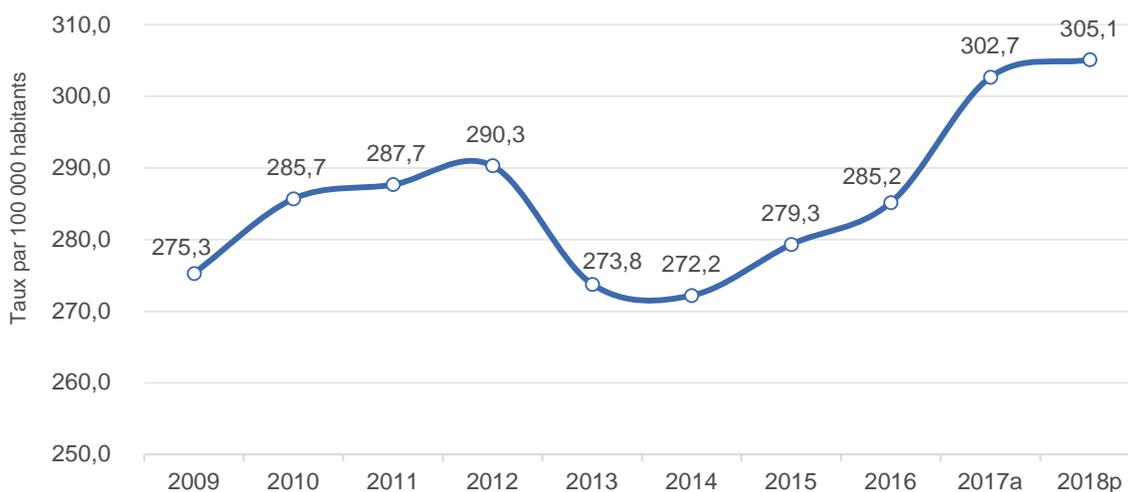
## ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

### 1.1 Poursuite de la croissance du taux d'infractions en contexte conjugal

Le taux de criminalité en contexte conjugal a progressé de 10,8 % en 10 ans, passant de 275,3 infractions par 100 000 habitants en 2009 à 305,1 en 2018.

La tendance à la hausse entamée en 2014 se poursuit autant pour les infractions contre la personne commises en contexte conjugal que celles commises sans contexte spécifique. Après avoir baissé durant deux années, le taux d'infractions associées à la violence conjugale grimpe de 12,1 % de 2014 à 2018 (272,2 à 305,1), ce qui équivaut à une hausse annuelle moyenne de 2,2 %. Les infractions contre la personne au Québec évoluent selon une tendance similaire, mais moins prononcée (7,8 % sur cinq ans, soit une variation annuelle moyenne de +0,8 %) (graphique 1 et tableau 4).

**Graphique 1 – Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2009 à 2018<sup>p</sup>**



a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

#### Encadré 2 – Incidences de la nouvelle méthodologie sur les volumes d'infractions enregistrés

Le taux d'infractions commises dans un contexte conjugal calculé selon la nouvelle méthodologie est en moyenne 4,0 % plus élevé que celui calculé selon l'ancienne méthode. L'évolution des taux de 2009 à 2018 suit les mêmes tendances et les hausses enregistrées sont semblables d'une méthodologie à l'autre (+10,8 % selon les nouvelles modalités plutôt que +10,5 % pour les anciennes) (tableau 4).

## 1.2 Faible hausse annuelle des crimes commis en contexte conjugal

Le taux par 100 000 habitants de crimes violents perpétrés en contexte conjugal s'est stabilisé en 2018 avec une légère hausse (+0,8 %).

En 2018, les taux de 9 catégories d'infractions sur 15 enregistrent une diminution. Ces catégories ne comptent toutefois que le quart du volume des crimes commis (26,0 %) en 2018. Le harcèlement criminel ainsi que l'enlèvement, la traite et la séquestration affichent des baisses respectives de taux de 7,6 % et de 22,3 %. Il s'agit des infractions dont la diminution a eu le plus d'incidence sur le volume d'infractions déclarées par la police. Les délits affichant une hausse de taux sont les voies de fait simples (niveau 1) (+2,0 %) et les voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2) (+6,5 %). Ces deux catégories rassemblent à elles seules 68,4 % des infractions enregistrées en 2018.

Les homicides et les tentatives de meurtre sont en baisse, alors que la négligence criminelle est en hausse. Aucune tendance nette ne se dégage pour ces crimes. Les agressions sexuelles (+26,6 %) et les autres infractions d'ordre sexuel (+14,4 %) sont toutefois en augmentation (tableau 1).

**Tableau 1 – Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017<sup>a</sup> et 2018<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions	Nombre			Différence 2017 <sup>a</sup> -2018 <sup>p</sup> (N)	Taux		Variation du taux 2017 <sup>a</sup> /2018 <sup>p</sup> (%)
	2017 <sup>a</sup>	2018 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup> (%)		2017 <sup>a</sup>	2018 <sup>p</sup>	
Homicide	9	7	0,0	-2	0,1	0,1	-23,0
Négligence criminelle	2	3	0,0	1	0,0	0,0	48,4
Tentative de meurtre	35	28	0,1	-7	0,5	0,4	-20,8
Voies de fait (niveau 3)	54	61	0,3	7	0,8	0,9	11,8
Voies de fait (niveau 2)	2 442	2 629	12,2	187	34,9	37,2	6,5
Voies de fait (niveau 1)	11 743	12 107	56,2	364	167,9	171,4	2,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	767	981	4,6	214	11,0	13,9	26,6
Autres infractions d'ordre sexuel	141	163	0,8	22	2,0	2,3	14,4
Enlèvement, traite et séquestration	739	580	2,7	-159	10,6	8,2	-22,3
Vol qualifié et extorsion	215	202	0,9	-13	3,1	2,9	-7,0
Harcèlement criminel	2 571	2 400	11,1	-171	36,8	34,0	-7,6
Menaces	2 117	2 119	9,8	2	30,3	30,0	-0,9
Appel téléphonique indécent ou harcelant	176	146	0,7	-30	2,5	2,1	-17,9
Intimidation	83	64	0,3	-19	1,2	0,9	-23,7
Autre*	71	69	0,3	-2	1,0	1,0	-3,8
<b>Total</b>	<b>21 165</b>	<b>21 559</b>	<b>100,0</b>	<b>394</b>	<b>302,7</b>	<b>305,1</b>	<b>0,8</b>

a : données actualisées p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

### Encadré 3 – Sous-déclaration à la police de certaines formes de violence

L'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014 révèle que moins du tiers (30 %) des victimes de violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint, quelle qu'en soit la forme, déclarent celle-ci à la police<sup>9</sup>. Quant à la violence sexuelle, il est démontré que les victimes féminines peuvent ne pas reconnaître une agression sexuelle commise par leur partenaire intime comme en étant une, ou encore, hésitent à la dévoiler pour plusieurs raisons, dont la forte emprise de celui-ci sur elles, la peur de violences physiques ou la crainte de l'abandon<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Burczycka, M., Ibrahim, D. et Karam, M. (2016).

<sup>10</sup> Bergheul, S., Fernet, M. et collab. (2018).

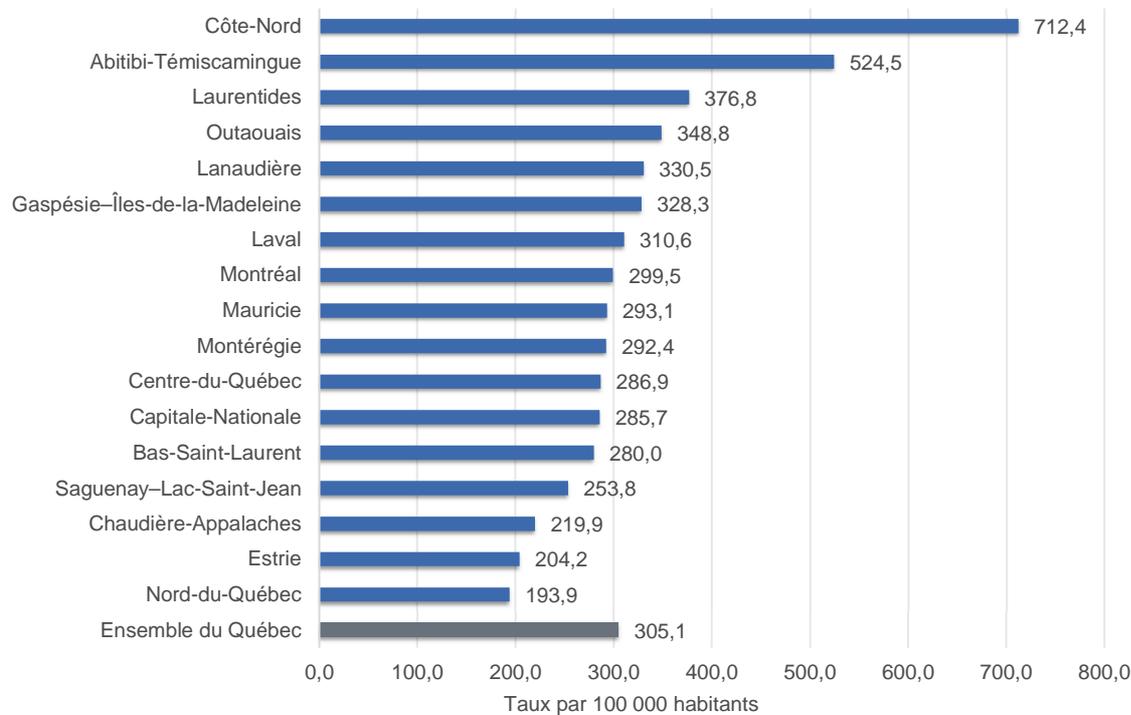
### 1.3 Portrait régional similaire d'une année à l'autre

La comparaison des taux d'infractions indique que les régions les plus touchées par la violence conjugale en 2018 sont essentiellement les mêmes qu'en 2017. La Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et les Laurentides affichent les taux les plus élevés (entre 376,8 et 712,4 infractions par 100 000 habitants). Ce sont aussi la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue qui affichent les taux les plus élevés de crimes contre la personne au Québec, tous contextes confondus<sup>11</sup>.

Quant aux régions dont les taux sont les plus faibles, il s'agit sensiblement des mêmes qu'en 2017, soit le Nord-du-Québec<sup>12</sup>, l'Estrie et la Chaudière-Appalaches, avec des taux respectifs de 193,9, 204,2 et 219,9.

Le taux d'infractions étant calculé à partir de la densité de la population<sup>13</sup>, certaines régions enregistrent des taux élevés, mais comptent parmi celles qui enregistrent le moins de crimes au Québec. L'inverse est également vrai. C'est notamment le cas pour Montréal et la Montérégie qui ont des taux inférieurs à l'ensemble du Québec, mais qui enregistrent malgré tout un nombre élevé d'infractions (graphique 2, tableau 5).

**Graphique 2 – Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2018<sup>p</sup>**



*p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les statistiques démontrent que l'importance relative de chaque infraction varie selon la région. Plus des trois quarts des crimes en contexte conjugal commis à Laval sont des voies de fait (78,1 %, comparativement à 68,6 % pour le Québec). En ce qui a trait au taux de voies de fait par 100 000 habitants, Laval (211,2) est la quatrième région au taux le plus élevé. Quant au harcèlement criminel et aux menaces, ils sont proportionnellement plus présents en Estrie et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (30,5 %, comparativement à 21,0 %). Ce type d'infractions est cependant plus important pour cette dernière, qui se classe troisième (100,3) parmi les taux les plus élevés au Québec, alors que l'Estrie est onzième (tableau 5).

<sup>11</sup> Ministère de la Sécurité publique (2021).

<sup>12</sup> Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, celui-ci ne participant pas au Programme DUC. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

<sup>13</sup> Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population, le tout multiplié par 100 000.

## 1.4 Haut taux de solution des crimes perpétrés en contexte conjugal

La grande majorité des crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal en 2018 ont été classés, ce qui correspond à un taux de solution<sup>14</sup> de 87,3 %. Ce taux de solution est supérieur à celui mesuré pour l'ensemble des crimes contre la personne enregistrés au Québec en 2018, tous contextes confondus (75,0 %). Sur les 18 827 affaires fondées qui ont été classées en 2018, 64,9 % l'ont été par mise en accusation<sup>15</sup> et 35,1 % sans mise en accusation. L'absence d'accusation peut notamment être due à une raison indépendante de la volonté du service de police ou à la demande d'une victime ou d'un plaignant souhaitant qu'aucune autre mesure ne soit prise<sup>16</sup> (tableaux 2 et 6).

Le plus haut pourcentage de classement par mise en accusation ou accusation recommandée est observé pour les tentatives de meurtre (96,2 % des infractions classées), alors que le plus faible est noté pour les autres infractions d'ordre sexuel (46,2 %) qui présentent également le plus bas taux de solution (55,8 %). Les voies de fait, qui cumulent le plus fort volume d'infractions, ont un haut taux de solution (89,0 %), la plupart se classant par mise en accusation ou accusation recommandée (62,2 %) (tableau 2).

À noter qu'en 2017, les normes de classement des affaires déclarées par la police ont été révisées par le CCSJSC. Les modifications apportées lors de cette révision ont été mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les différents corps de police du Québec et ont influencé certaines statistiques (encadré 4).

**Tableau 2 – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions	Affaires fondées									
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées						
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation		
					(N)	(%)	(N)	(%)		
Homicide	7	0	0,0	7	100,0	6	85,7	1	14,3	
Négligence criminelle	3	0	0,0	3	100,0	2	66,7	1	33,3	
Tentative de meurtre	28	2	7,1	26	92,9	25	96,2	1	3,8	
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	14 797	1 633	11,0	13 164	89,0	8 192	62,2	4 972	37,8	
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	981	383	39,0	598	61,0	385	64,4	213	35,6	
Autres infractions d'ordre sexuel	163	72	44,2	91	55,8	42	46,2	49	53,8	
Enlèvement, traite et séquestration	580	32	5,5	548	94,5	443	80,8	105	19,2	
Vol qualifié et extorsion	202	26	12,9	176	87,1	144	81,8	32	18,2	
Harcèlement criminel	2 400	296	12,3	2 104	87,7	1 543	73,3	561	26,7	
Menaces	2 119	232	10,9	1 887	89,1	1 297	68,7	590	31,3	
Appel téléphonique indécent ou harcelant	146	23	15,8	123	84,2	77	62,6	46	37,4	
Intimidation	64	7	10,9	57	89,1	32	56,1	25	43,9	
Autre*	69	26	37,7	43	62,3	34	79,1	9	20,9	
<b>Total</b>	<b>21 559</b>	<b>2 732</b>	<b>12,7</b>	<b>18 827</b>	<b>87,3</b>	<b>12 222</b>	<b>64,9</b>	<b>6 605</b>	<b>35,1</b>	

\* Comprend notamment : incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.  
p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>14</sup> Le taux de solution est calculé ainsi : taux de solution (%) = le nombre d'infractions classées divisé par le nombre d'infractions fondées, le tout multiplié par 100.

<sup>15</sup> Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures.

<sup>16</sup> Les autres motifs incluent notamment : pouvoir discrétionnaire du service de police, décès de l'auteur présumé, décès du plaignant ou d'un témoin, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, auteur présumé admis dans un centre de santé mentale, auteur présumé purgeant déjà une peine et immunité diplomatique.

#### Encadré 4 – Le classement des affaires criminelles fondées et non fondées

##### *Collecte d'information sur les affaires non fondées*<sup>17,18, 19</sup>

À la suite d'un examen mené en 2006 par le CCSJSC<sup>20</sup> et le Comité des informations et statistiques policières (CISP) de l'Association canadienne des chefs de police, la fiabilité des données de classement des affaires non fondées a été remise en question, notamment en raison du manque d'uniformité des pratiques des différents corps de police en la matière. Le CCSJSC a donc choisi de ne plus publier les statistiques sur les affaires non fondées à compter de ce moment, leur fiabilité étant compromise.

En 2017, des travaux ont été réalisés par le CCSJSC en collaboration avec le CISP afin de formuler des recommandations visant à régler les problèmes liés à la qualité des données, d'assurer une déclaration normalisée et de rétablir la diffusion d'information sur les affaires non fondées. Statistique Canada a ainsi apporté plusieurs modifications le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux normes de classement des affaires criminelles, notamment à des catégories de classement ainsi qu'à des définitions, dont celles d'*affaire fondée* et d'*affaire non fondée*<sup>21</sup> :

##### **Affaire fondée**

Une affaire est fondée s'il a été déterminé après l'enquête policière que l'infraction déclarée s'est produite ou qu'il y a eu tentative de commettre l'infraction (même si l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé n'est pas connu), ou qu'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'affaire n'a pas eu lieu. Cela comprend les rapports fournis par une tierce partie qui répondent à ces critères.

##### **Affaire non fondée**

Une affaire est non fondée s'il a été déterminé après l'enquête policière que l'infraction signalée ne s'est pas produite et qu'il n'y a pas eu tentative de commettre l'infraction.

##### *Incidence des nouvelles normes de classement*

En raison des nouvelles définitions, le corps de police doit désormais confirmer qu'une infraction signalée n'a pas eu lieu, plutôt que de confirmer qu'une infraction signalée a eu lieu. Par conséquent, une hausse des affaires fondées, une diminution des affaires non fondées et enfin, une baisse du taux de solution étaient entrevues pour tous les types de crimes à compter de 2018.

Une première analyse par le CCSJSC confirme cette hypothèse, du moins en ce qui a trait à l'augmentation des affaires fondées. Il évalue que pour 2018, entre 3 % et 4 % de la hausse de 15 % du taux d'agressions sexuelles de niveau 1 déclarées comme fondées pour l'ensemble du Canada peuvent être attribuées aux changements apportés aux normes de déclaration au Programme DUC<sup>22</sup>. Donc, on peut considérer qu'une partie de la hausse enregistrée du taux d'agressions sexuelles au Québec est due aux nouvelles normes de classement.

<sup>17</sup> Statistique Canada (2018).

<sup>18</sup> Cotter, A. et Greenland, J. (2018).

<sup>19</sup> Moreau, G. (2019).

<sup>20</sup> Le CCSJSC était auparavant le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ).

<sup>21</sup> Statistique Canada (2018).

<sup>22</sup> Idem

# CHAPITRE 2

## PORTRAIT DES VICTIMES

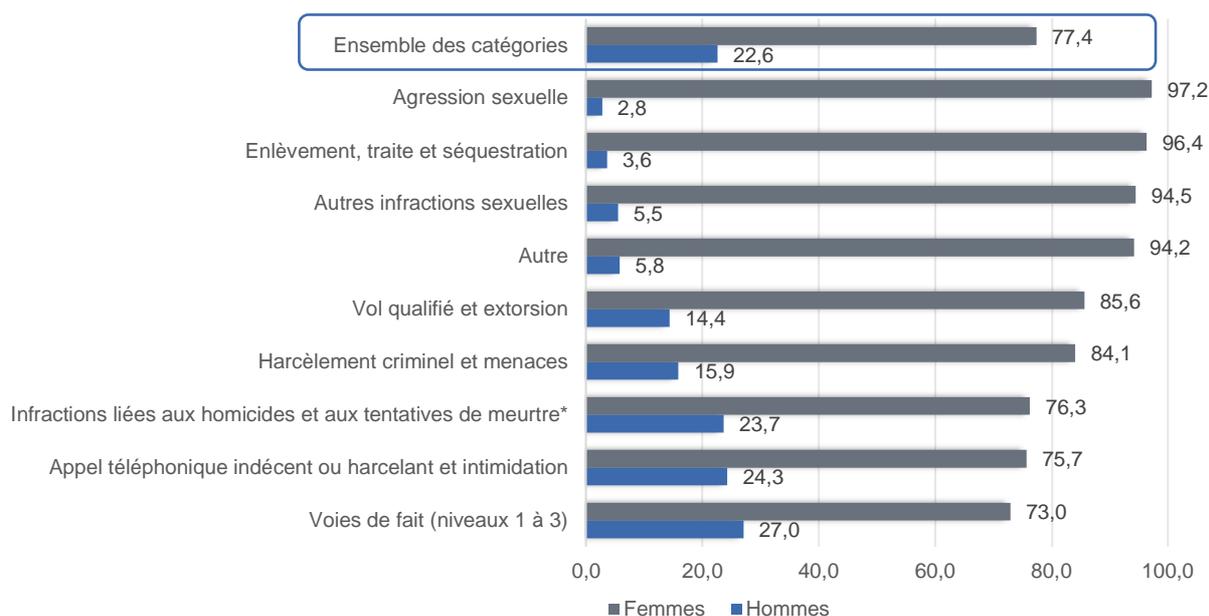
### 2.1 Victimes principalement de sexe féminin

Entre 2014 et 2018, le taux de victimisation de violence en contexte conjugal par 100 000 habitants a progressé de 12,1 % (+2 648 victimes). Bien qu'il demeure plus élevé chez les femmes, le taux de victimes masculines croît plus rapidement (+16,5 %, +781 victimes) que celui des victimes de sexe féminin (+11,3 %, +1 867 victimes) (tableau 7).

Les femmes représentent 77,4 % des victimes de violence en contexte conjugal, alors que cette proportion est de 52,6 % pour les crimes contre la personne, tous contextes confondus (graphique 3, tableau 8). Le pourcentage de victimes féminines d'infractions commises dans un contexte conjugal est particulièrement élevé pour les agressions sexuelles (97,2 %) ainsi que pour la catégorie d'infractions qui regroupe l'enlèvement, la traite et la séquestration (96,4 %).

Bien que les femmes soient les principales victimes pour tous les types d'infractions, la proportion d'hommes victimes de voies de fait (27,0 %), d'appels téléphoniques indécents ou harcelants et d'intimidation (24,3 %), ainsi que d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre (23,7 %) est néanmoins notable (graphique 3).

**Graphique 3 – Répartition (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2018<sup>p</sup>**



\* Comprend l'homicide, la négligence criminelle de même que la tentative de meurtre.

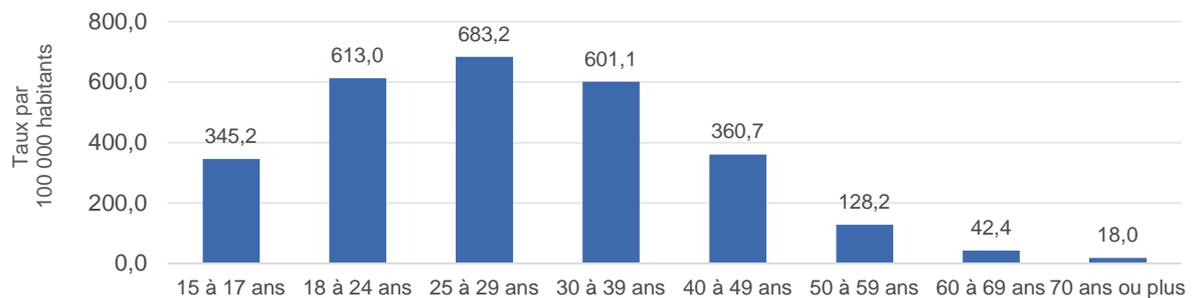
p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

## 2.2 Taux de victimisation plus élevé chez les jeunes adultes

Les victimes âgées de 25 à 29 ans enregistrent le taux le plus élevé (683,2), suivies de celles de 18 à 24 ans (613,0) et de 30 à 39 ans (601,1). Les autres groupes d'âge affichent des taux substantiellement plus faibles (graphique 4).

En matière de pourcentage, les victimes de 18 à 29 ans sont les plus représentées pour tous les crimes, sauf deux. Les autres infractions sexuelles victimisent surtout les 15 à 17 ans (42,9 %), tandis que les infractions liées aux appels téléphoniques indécents et à l'intimidation font principalement des victimes de 30 à 39 ans (33,8 %) (tableaux 9 et 10).

**Graphique 4 – Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2018<sup>p</sup>**



*p : données provisoires* Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

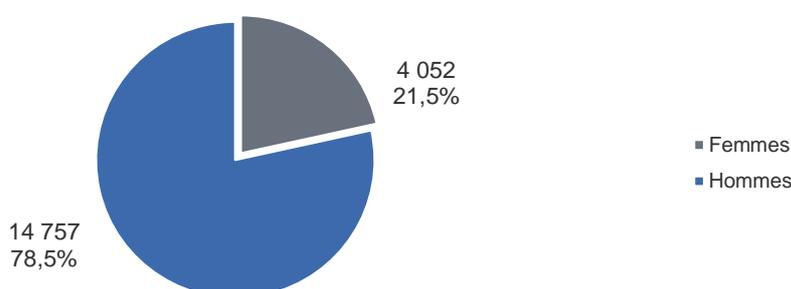
# CHAPITRE 3

## PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

### 3.1 Stabilité de la prédominance masculine

À l'instar des années précédentes, les auteurs présumés de violence en contexte conjugal sont principalement de sexe masculin (78,5 %) (graphique 5). Cette proportion est sensiblement la même que celle calculée (79,4 %) pour l'ensemble des infractions contre la personne enregistrées au Québec en 2018, tous contextes confondus (tableau 11).

**Graphique 5 – Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2018<sup>p</sup>**

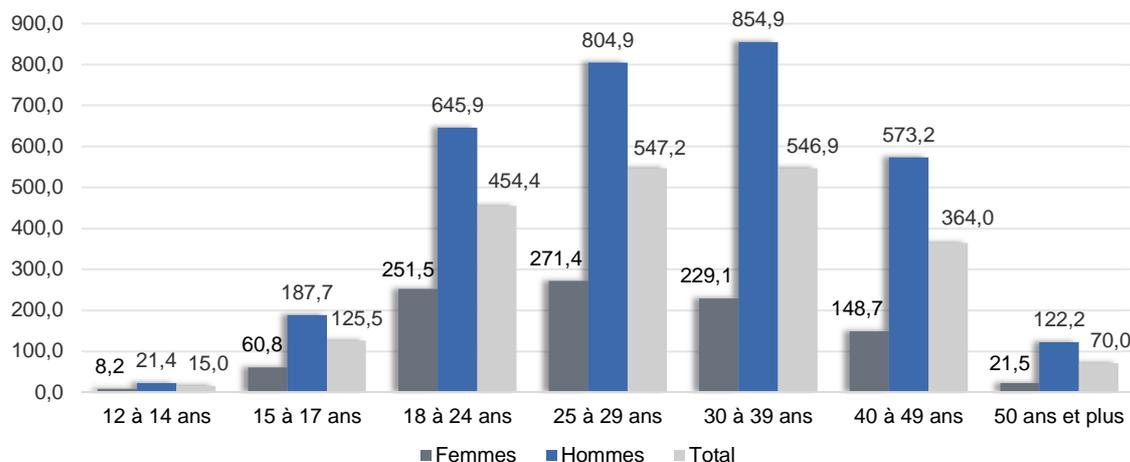


*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

### 3.2 Auteurs présumés plus jeunes

Les auteurs présumés d'infractions âgés de 25 à 29 ans (547,2) et de 30 à 39 ans (546,9) se distinguent par des taux élevés. Chez les hommes, ce sont également ces groupes d'âge qui dominent avec des taux respectifs de 804,9 et de 854,9. Quant aux femmes, celles de 25 à 29 ans (271,4) et de 18 à 24 ans (251,5) présentent les plus hauts taux. Les femmes présumées auteurs d'infractions de violence en contexte conjugal sont donc plus jeunes que leurs homologues masculins. Enfin, les auteurs de 12 à 17 ans et de 50 ans et plus se font plus rares (graphique 6).

**Graphique 6 –Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**

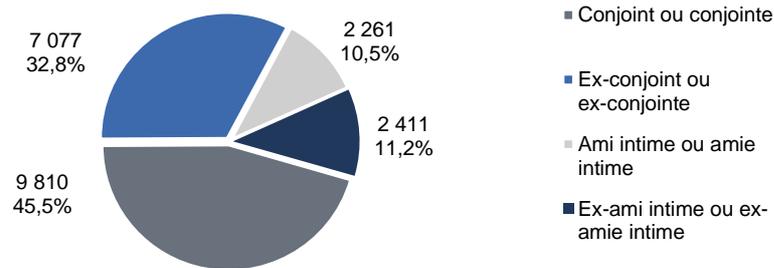


*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

### 3.3 Crimes surtout commis par des partenaires intimes actuels

Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont principalement été perpétrées par le conjoint de la victime (78,3 %), peu importe que la relation ait été en cours ou terminée au moment du crime. Moins du quart des victimes (21,7 %) ont été agressées par un ami intime ou un ex-ami intime (graphique 7).

**Graphique 7 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**

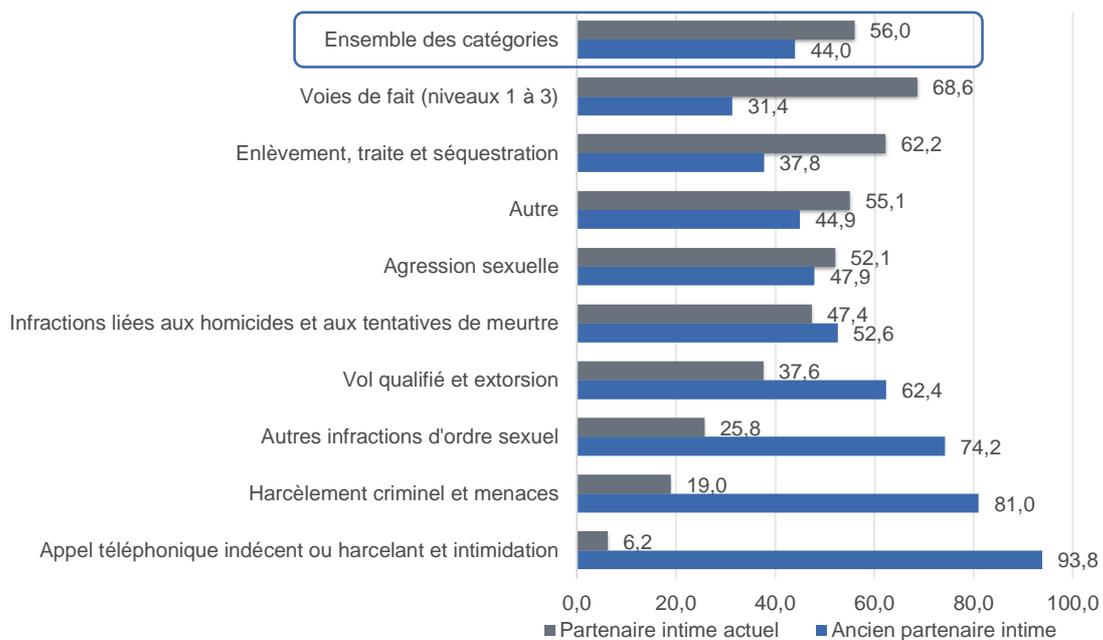


*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

En 2018, la plupart des victimes ont été la cible d'un partenaire intime avec lequel elles étaient en relation au moment de l'infraction (56,0 %). Cette proportion est plus élevée particulièrement pour les voies de fait (68,6 %) et la catégorie d'infractions qui regroupe l'enlèvement, la traite et la séquestration (62,2 %).

Plusieurs infractions sont, quant à elles, commises principalement par un ex-partenaire intime, dont les appels téléphoniques indécents ou harcelants et l'intimidation (93,8 %), le harcèlement criminel et les menaces (81,0 %) et les infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre (52,6 %). Enfin, les agressions sexuelles sont surtout perpétrées par un partenaire actuel, alors que les autres délits sexuels sont plutôt le fait d'ex-partenaires intimes (graphique 8).

**Graphique 8 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation avec l’auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**



*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

# CHAPITRE 4

## VIOLENCE PERPÉTRÉE CONTRE UN PARTENAIRE INTIME DE MÊME SEXE

La violence commise envers des partenaires intimes de même sexe est une problématique relativement peu documentée. Bien que plusieurs études démontrent que les personnes s'identifiant comme gaies, lesbiennes ou bisexuelles seraient davantage victimes de violence, peu de recherches portent sur la violence conjugale survenant chez les couples de même sexe<sup>23</sup>.

En ce qui a trait aux statistiques policières, un nombre limité de crimes de violence perpétrés contre un partenaire intime de même sexe sont rapportés chaque année. Seulement le tiers (33 %) des victimes signaleraient à la police les actes violents qu'elles auraient subis, selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014<sup>24</sup>.

En effet, ces victimes feraient face à des défis additionnels qui peuvent les rendre réticentes à dénoncer une situation de violence conjugale, notamment la crainte de dévoiler leur orientation sexuelle à leur entourage, le désir de maintenir une image idéalisée des couples de même sexe ou encore la peur de nourrir des sentiments homophobes, de subir de la discrimination ou des préjugés<sup>25, 26</sup>. De plus, certains crimes de violence sont dénoncés à la police sans dévoiler la nature réelle de la relation avec l'agresseur<sup>27</sup>. Comme ces délits ne sont pas enregistrés comme étant perpétrés par un partenaire intime, ils ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de la violence commise dans un contexte conjugal.

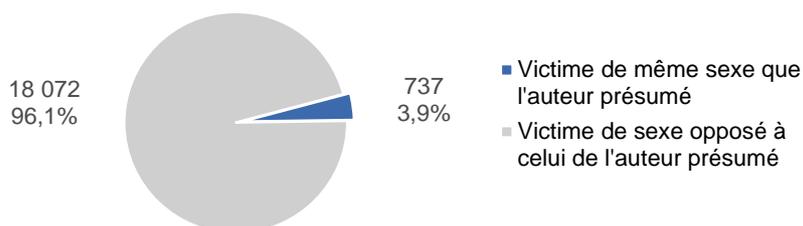
Malgré leurs limites, les statistiques policières représentent une information précieuse qui permet de tracer un portrait de la problématique de la violence conjugale commise contre un partenaire intime de même sexe<sup>28</sup>.

### 4.1 Aperçu de la problématique

#### 4.1.1 Victimes de violence perpétrée par un partenaire intime de même sexe surreprésentées parmi les victimes de violence en contexte conjugal

En 2018, 3,9 % des infractions en contexte conjugal ont été perpétrées par un auteur présumé de même sexe que la victime (graphique 9). En mettant en relation les données policières avec celles du recensement et de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, on constate que les victimes d'un partenaire intime de même sexe seraient surreprésentées parmi l'ensemble des victimes de violence commise en contexte conjugal (encadré 5).

**Graphique 9 – Répartition (en %) des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon que la victime soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l'auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**



*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

<sup>23</sup> Ibrahim, Dyna (2019).

<sup>24</sup> Idem

<sup>25</sup> Rémillard, David (2019).

<sup>26</sup> Thibault, Sylvie (2008).

<sup>27</sup> Ibrahim, Dyna (2019).

<sup>28</sup> Comme peu de données populationnelles sont disponibles, il n'est pas possible de calculer de taux de criminalité ou de victimisation en lien avec la violence commise en contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe ou de sexe opposé à celui de la victime. Seuls les nombres d'infractions sont utilisés pour ce chapitre.

#### Encadré 5 – Surreprésentation des victimes de violence perpétrée par un conjoint, marié ou en union libre, de même sexe que la victime

Les statistiques découlant de deux enquêtes menées par Statistique Canada démontrent que les victimes de violence commise par un conjoint de même sexe seraient surreprésentées parmi les victimes de violence conjugale au Canada<sup>29</sup>. En effet, les personnes qui appartiennent à un couple homosexuel ou qui s'identifient comme étant gaies, lesbiennes ou bisexuelles seraient de deux à trois fois plus nombreuses à être victimes de violence en contexte conjugal que les personnes se disant hétérosexuelles ou formant un couple hétérosexuel.

Exceptionnellement, les statistiques présentées dans cet encadré portent uniquement sur la violence perpétrée par un conjoint marié ou en union libre avec la victime. Ainsi, les amis intimes sont exclus.

##### *Recensement de la population de 2016*

Les données du recensement de 2016 indiquent que les couples de même sexe représentent 1 % de tous les couples mariés ou vivant en union libre au Canada. Or, à l'échelle canadienne, 3 % des affaires de violence conjugale déclarées à la police entre 2009 et 2017 impliquaient des conjoints actuels de même sexe<sup>30</sup>. Cette proportion est similaire à celle observée au Québec, soit 3,1 %<sup>31</sup>.

##### *Enquête sociale générale sur la victimisation*

Les résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014 vont dans le même sens. Parmi les répondants de 18 ans et plus qui sont mariés, en union libre ou qui ont été en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, les personnes s'identifiant comme gaies, lesbiennes ou bisexuelles seraient deux fois plus susceptibles d'indiquer avoir été victimes de violence conjugale (8 %) que celles se disant hétérosexuelles (4 %)<sup>32</sup>.

#### 4.1.2 Similitude des infractions commises par un partenaire intime de même sexe que la victime

En ce qui a trait aux catégories d'infractions les plus enregistrées, peu de différences sont observées entre les victimes de partenaires intimes de même sexe et celles de sexe opposé. Les voies de fait de niveaux 1 et 2 demeurent les délits les plus courants pour les deux types de victimes.

Les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime de même sexe ont connu une légère hausse de 2,8 % en 2018, laquelle est supérieure aux infractions perpétrées contre un partenaire intime de sexe opposé (+0,1 %) (tableau 3).

<sup>29</sup> La méthodologie employée dans le cadre de ces deux enquêtes diverge considérablement de celle employée dans l'analyse des statistiques policières québécoises présentées dans le chapitre 4, notamment en ce qui a trait aux caractéristiques des victimes comptabilisées (âge, type de partenaire intime considéré, etc.). Ces différences limitent la comparabilité des statistiques.

<sup>30</sup> Ibrahim, Dyna (2019).

<sup>31</sup> Le pourcentage pour le Québec a été calculé à partir des données du Programme DUC 2.2 colligées par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

<sup>32</sup> Ibrahim, Dyna (2019).

**Tableau 3 – Nombre d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon la catégorie d’infractions et selon que la victime soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2017<sup>a</sup> et 2018<sup>p</sup>**

Catégorie d’infractions	Victime de même sexe que l’auteur présumé				Victime de sexe opposé à celui de l’auteur présumé			
	2017 <sup>a</sup>	2018 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup> (%)	Variation 2017 <sup>a</sup> /2018 <sup>p</sup> (%)	2017 <sup>a</sup>	2018 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup> (%)	Variation 2017 <sup>a</sup> /2018 <sup>p</sup> (%)
Homicide	0	1	0,1	-	8	6	0,0	-25,0
Négligence criminelle	0	0	0,0	-	0	3	0,0	-
Tentative de meurtre	0	4	0,5	-	33	22	0,1	-33,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	490	540	73,3	10,2	12 200	12 609	69,8	3,4
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	14	15	2,0	7,1	555	582	3,2	4,9
Autres infractions d’ordre sexuel	5	5	0,7	0,0	93	86	0,5	-7,5
Enlèvement, traite et séquestration	20	14	1,9	-30,0	684	534	3,0	-21,9
Vol qualifié et extorsion	8	3	0,4	-62,5	191	173	1,0	-9,4
Harcèlement criminel	78	67	9,1	-14,1	2 220	2 035	11,3	-8,3
Menaces	92	81	11,0	-12,0	1 804	1 806	10,0	0,1
Appel téléphonique indécent ou harcelant	5	4	0,5	-20,0	144	119	0,7	-17,4
Intimidation	5	2	0,3	-60,0	64	55	0,3	-14,1
Autre*	0	1	0,1	-	50	42	0,2	-16,0
<b>Total</b>	<b>717</b>	<b>737</b>	<b>100,0</b>	<b>2,8</b>	<b>18 046</b>	<b>18 072</b>	<b>100,0</b>	<b>0,1</b>

\* Comprend notamment : incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels  
a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

## 4.2 Portrait des victimes et des auteurs présumés de violence envers un partenaire intime de même sexe

### 4.2.1 Victimes et auteurs présumés principalement masculins

Les statistiques de 2018 révèlent que les infractions perpétrées contre un partenaire intime de même sexe concernent principalement des victimes de sexe masculin (58,2 %), contrairement à la situation qui prévaut chez les partenaires intimes de sexe opposé (20,7 %) (graphique 10, tableau 12).

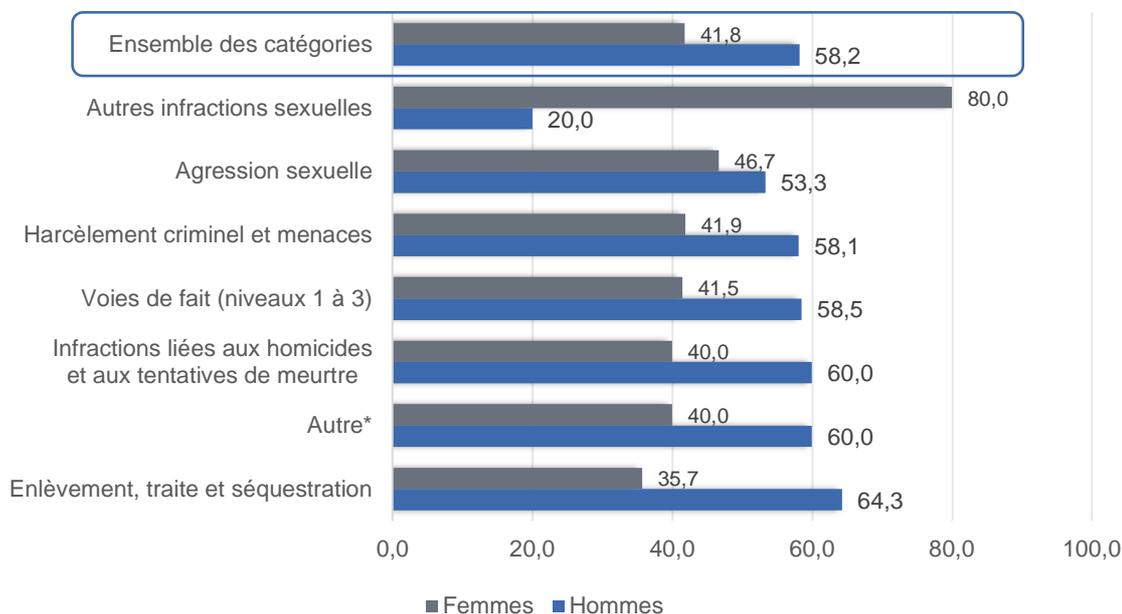
Cette observation est la même au niveau canadien, les hommes étant les principales victimes de violence commise par un partenaire intime de même sexe. Cette différence pourrait s’expliquer, en partie du moins, par le fait que les hommes seraient moins portés à signaler la violence contre un partenaire intime lorsque l’auteur est de sexe féminin<sup>33</sup>.

Pour l’ensemble des catégories de crimes, les hommes comptent pour plus de la moitié des victimes d’infractions commises par un partenaire intime de même sexe, à l’exception des autres infractions sexuelles qui affichent une proportion plus importante de femmes (80,0 %). La proportion la plus forte d’hommes (64,3 %) est enregistrée dans la catégorie de délits qui regroupe l’enlèvement, la traite et la séquestration.

Comme il s’agit de statistiques qui concernent des partenaires intimes de même sexe, les informations présentées dans le graphique suivant s’appliquent autant aux victimes qu’aux auteurs présumés (graphique 10).

<sup>33</sup> Ibrahim, Dyna (2019).

**Graphique 10 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le sexe de la victime et la catégorie d’infractions, Québec, 2018<sup>p</sup>**



\* Comprend notamment : le vol qualifié et l’extorsion, les appels téléphoniques indécents ou harcelants et l’intimidation

*p* : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

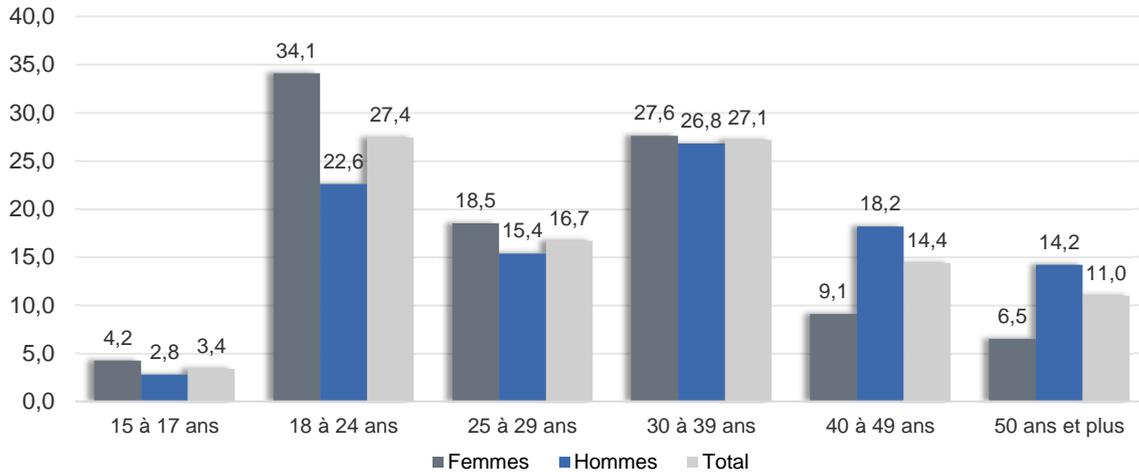
#### 4.2.2 Écart d’âge notable : des victimes plus jeunes chez les partenaires intimes de même sexe

Près de la moitié (47,5 %) des victimes de violence commise par un partenaire intime de même sexe sont âgées de moins de 30 ans, comparativement à 39,7 % chez les victimes de partenaires de sexe opposé (tableau 14). À noter que les données du recensement indiquent que parmi les couples canadiens mariés ou vivants en union libre en 2016, les conjoints de même sexe étaient en moyenne plus jeunes (46,4 ans) que les conjoints de sexe opposé (51,6 ans)<sup>34</sup>.

Par ailleurs, parmi les victimes de violence perpétrée contre un partenaire intime de même sexe, les femmes sont considérablement moins âgées que les hommes. En effet, 56,8 % des victimes féminines sont âgées de moins de 30 ans, comparativement à 40,8 % des victimes masculines (graphique 11, tableau 13).

<sup>34</sup> Statistique Canada (2017).

**Graphique 11 – Répartition (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le groupe d'âge de la victime et le sexe de la victime, Québec, 2018<sup>p</sup>**



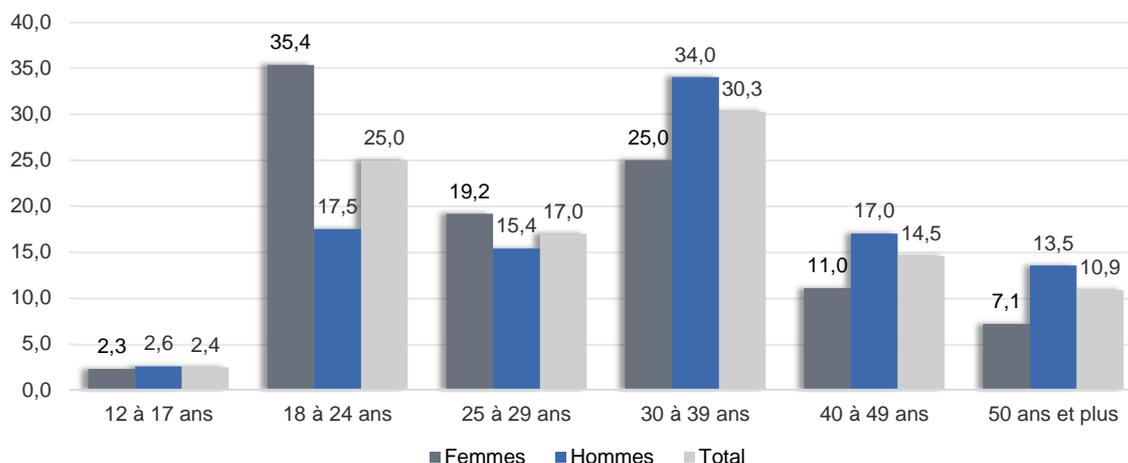
*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

#### 4.2.3 Auteurs présumés moins âgés chez les couples de même sexe

Quant aux auteurs présumés, une différence d'âge non négligeable est remarquée entre ceux dont la victime est un partenaire intime de même sexe et ceux dont la victime est de sexe opposé. Les agresseurs de même sexe sont plus jeunes, 44,4 % d'entre eux ayant moins de 30 ans, comparativement à 34,0 % chez les auteurs présumés d'infractions commises envers un partenaire de sexe opposé (tableau 16).

Enfin, les auteures présumées de violence envers un partenaire intime de même sexe sont considérablement moins âgées que leurs homologues masculins. Plus d'une auteure sur deux a moins de 30 ans (56,8 %), alors que chez les hommes, environ un auteur sur trois fait partie de cette tranche d'âge (35,4 %) (graphique 12).

**Graphique 12 – Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal envers une victime de même sexe, selon le sexe et le groupe d’âge de l’auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**



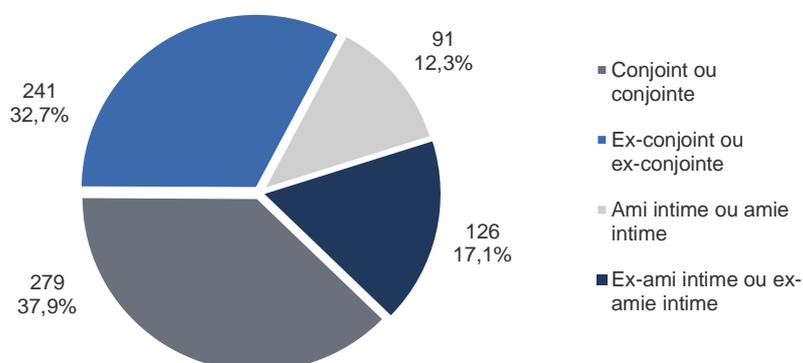
*p : données provisoires* Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

### 4.3 Davantage de conjoints que d’amis intimes parmi les auteurs présumés

Chez les partenaires intimes de même sexe, ce sont surtout les conjoints et ex-conjoints (70,6 %) qui sont présumés responsables de la violence commise dans un contexte conjugal. Moins du tiers (29,4 %) seraient victimes d’un ami intime ou un ex-ami intime (graphique 13).

On note enfin que 50,2 % des auteurs présumés sont en relation avec la victime au moment de l’infraction, alors que 49,8 % d’entre eux sont d’anciens conjoints ou d’ex-amis intimes (graphique 13).

**Graphique 13 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**



*p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

# TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 4 – Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne, selon le contexte et la méthodologie appliquée\*, Québec, 2009 à 2018<sup>P</sup>

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 <sup>a</sup>	2018 <sup>P</sup>	Variation 2009/2018 <sup>P</sup> (%)	Variation 2017 <sup>a</sup> /2018 <sup>P</sup> (%)
<b>Nombre</b>												
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal - <i>Nouvelle méthodologie</i>	18 153	19 054	19 385	19 866	18 890	18 911	19 497	20 038	21 165	21 559	18,8	1,9
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal - <i>Ancienne méthodologie</i>	18 131	19 095	19 394	19 812	18 873	18 840	19 394	19 902	20 970	21 343	17,7	1,8
Infractions contre la personne (tous contextes confondus)	82 975	81 977	81 237	81 785	77 407	75 196	76 264	77 617	81 333	82 824	-0,2	1,8
<b>Taux</b>												
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal - <i>Nouvelle méthodologie</i>	275,3	285,7	287,7	290,3	273,8	272,2	279,3	285,2	302,7	305,1	10,8	0,8
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal - <i>Ancienne méthodologie</i>	264,1	275,6	277,6	279,6	264,4	262,2	268,8	274,0	289,9	291,9	10,5	0,7
Infractions contre la personne (tous contextes confondus)	1 059,9	1 036,9	1 018,3	1 011,7	949,3	915,4	923,4	932,7	980,2	987,1	-6,9	0,7

\*Pour la publication 2018, une nouvelle méthodologie a été appliquée pour analyser la violence en contexte conjugal. Le tableau 4 présente l'incidence de l'application de celle-ci sur les données, en comparaison avec la méthodologie qui était auparavant appliquée (ancienne méthodologie). Voir l'encadré 1 pour davantage de détails sur les modifications apportées.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 5 – Répartition (en %) des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Région administrative	Voies de fait (niveaux 1 à 3)			Harcèlement criminel et menaces			Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)			Enlèvement, traite et séquestration			Autres*			Total	
	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre	Taux
	(N)	(%)		(N)	(%)		(N)	(%)		(N)	(%)		(N)	(%)			
Bas-Saint-Laurent	276	58,0	162,3	138	29,0	81,2	22	4,6	12,9	20	4,2	11,8	20	4,2	11,8	476	280,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	350	58,3	148,0	181	30,2	76,5	35	5,8	14,8	21	3,5	8,9	13	2,2	5,5	600	253,8
Capitale-Nationale	1 176	64,7	184,8	464	25,5	72,9	72	4,0	11,3	45	2,5	7,1	61	3,4	9,6	1 818	285,7
Mauricie	475	69,5	203,9	133	19,5	57,1	42	6,1	18,0	13	1,9	5,6	20	2,9	8,6	683	293,1
Estrie	323	57,3	116,9	172	30,5	62,3	32	5,7	11,6	19	3,4	6,9	18	3,2	6,5	564	204,2
Montréal	3 657	71,1	212,9	886	17,2	51,6	223	4,3	13,0	156	3,0	9,1	221	4,3	12,9	5 143	299,5
Outaouais	795	70,3	245,2	213	18,8	65,7	49	4,3	15,1	41	3,6	12,6	33	2,9	10,2	1 131	348,8
Abitibi-Témiscamingue	420	65,0	341,0	134	20,7	108,8	41	6,3	33,3	33	5,1	26,8	18	2,8	14,6	646	524,5
Côte-Nord	375	68,7	489,3	110	20,1	143,5	18	3,3	23,5	23	4,2	30,0	20	3,7	26,1	546	712,4
Nord-du-Québec	41	63,1	122,3	14	21,5	41,8	3	4,6	8,9	7	10,8	20,9	0	0,0	0,0	65	193,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	149	56,9	186,7	80	30,5	100,3	17	6,5	21,3	4	1,5	5,0	12	4,6	15,0	262	328,3
Chaudière-Appalaches	533	67,7	148,9	170	21,6	47,5	44	5,6	12,3	19	2,4	5,3	21	2,7	5,9	787	219,9
Laval	874	78,1	242,6	158	14,1	43,9	39	3,5	10,8	17	1,5	4,7	31	2,8	8,6	1 119	310,6
Lanaudière	1 023	73,3	242,4	250	17,9	59,2	55	3,9	13,0	25	1,8	5,9	42	3,0	10,0	1 395	330,5
Laurentides	1 333	68,9	259,7	439	22,7	85,5	85	4,4	16,6	46	2,4	9,0	31	1,6	6,0	1 934	376,8
Montérégie	2 604	68,7	200,8	837	22,1	64,5	178	4,7	13,7	73	1,9	5,6	101	2,7	7,8	3 793	292,4
Centre-du-Québec	393	65,8	188,9	140	23,5	67,3	26	4,4	12,5	18	3,0	8,7	20	3,4	9,6	597	286,9
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>14 797</b>	<b>68,6</b>	<b>209,4</b>	<b>4 519</b>	<b>21,0</b>	<b>64,0</b>	<b>981</b>	<b>4,6</b>	<b>13,9</b>	<b>580</b>	<b>2,7</b>	<b>8,2</b>	<b>682</b>	<b>3,2</b>	<b>9,7</b>	<b>21 559</b>	<b>305,1</b>

\*Comprend notamment les infractions suivantes : homicide, tentative de meurtre, négligence criminelle, autres infractions d'ordre sexuel, vol qualifié et extorsion, appel téléphonique indécent ou harcelant et intimidation

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 6 – Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2018<sup>p</sup>

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(% )	Total (N)	(% )	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(% )	(N)	(% )
Homicide	85	38	44,7	47	55,3	46	97,9	1	2,1
Négligence criminelle	36	14	38,9	22	61,1	12	54,5	10	45,5
Tentative de meurtre	198	75	37,9	123	62,1	120	97,6	3	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	44 564	8 870	19,9	35 694	80,1	21 575	60,4	14 119	39,6
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	5 417	2 790	51,5	2 627	48,5	1 655	63,0	972	37,0
Autres infractions d'ordre sexuel	3 342	1 637	49,0	1 705	51,0	1 140	66,9	565	33,1
Enlèvement, traite et séquestration	1 041	158	15,2	883	84,8	691	78,3	192	21,7
Vol qualifié et extorsion	4 512	2 450	54,3	2 062	45,7	1 742	84,5	320	15,5
Harcèlement criminel	5 465	1 085	19,9	4 380	80,1	2 963	67,6	1 417	32,4
Menaces	15 680	2 748	17,5	12 932	82,5	8 048	62,2	4 884	37,8
Autre*	2 484	853	34,3	1 631	65,7	994	60,9	637	39,1
<b>Total</b>	<b>82 824</b>	<b>20 718</b>	<b>25,0</b>	<b>62 106</b>	<b>75,0</b>	<b>38 986</b>	<b>62,8</b>	<b>23 120</b>	<b>37,2</b>

\* Comprend notamment : appel téléphonique indécent ou harcelant, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 – Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2014 à 2018<sup>p</sup>

Année	2014	2015	2016	2017 <sup>a</sup>	2018 <sup>p</sup>	Variation 2014/2018 <sup>p</sup> (%)	Variation 2017 <sup>a</sup> /2018 <sup>p</sup> (%)
<b>Nombre</b>							
Femmes	14 822	15 190	15 473	16 353	16 689	12,6	2,1
Hommes	4 089	4 307	4 565	4 812	4 870	19,1	1,2
<b>Total</b>	<b>18 911</b>	<b>19 497</b>	<b>20 038</b>	<b>21 165</b>	<b>21 559</b>	<b>14,0</b>	<b>1,9</b>
<b>Taux</b>							
Femmes	421,7	430,2	435,5	464,0	469,2	11,3	1,1
Hommes	119,1	124,9	131,4	138,7	138,8	16,5	0,0
<b>Total</b>	<b>272,2</b>	<b>279,3</b>	<b>285,2</b>	<b>302,7</b>	<b>305,1</b>	<b>12,1</b>	<b>0,8</b>

a : données actualisées p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 8 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	19	22,4	0,5	66	77,6	1,6	85	1,0
Négligence criminelle	21	58,3	0,5	15	41,7	0,4	36	0,4
Tentative de meurtre	42	21,3	1,0	155	78,7	3,7	197	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	20 935	47,1	497,8	23 556	52,9	562,9	44 491	530,3
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	4 864	89,8	115,7	553	10,2	13,2	5 417	64,6
Autres infractions d’ordre sexuel	2 669	83,0	63,5	546	17,0	13,1	3 215	38,3
Enlèvement, traite et séquestration	833	80,0	19,8	208	20,0	5,0	1 041	12,4
Vol qualifié et extorsion	1 567	36,3	37,3	2 744	63,7	65,6	4 311	51,4
Harcèlement criminel	3 883	74,6	92,3	1 322	25,4	31,6	5 205	62,0
Menaces	6 490	44,7	154,3	8 043	55,3	192,2	14 533	173,2
Autres	1 145	52,0	27,2	1 057	48,0	25,3	2 202	26,2
<b>Total</b>	<b>42 468</b>	<b>52,6</b>	<b>1 009,7</b>	<b>38 265</b>	<b>47,4</b>	<b>914,4</b>	<b>80 733</b>	<b>962,2</b>

*p : données provisoires*

*Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

Tableau 9 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018<sup>p</sup> (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d’ordre sexuel	Page 1 de 2 ...
<b>Sexe</b>									
Femme	5	3	21	51	1 675	9 069	954	154	...
Homme	2	0	7	10	954	3 038	27	9	...
<b>Âge</b>									
15 à 17 ans	0	0	0	5	52	286	230	70	...
18 à 24 ans	1	1	4	13	482	2 380	232	44	...
25 à 29 ans	2	0	6	13	467	2 162	141	20	...
30 à 39 ans	1	1	9	14	851	3 814	213	19	...
40 à 49 ans	1	1	5	7	471	2 210	106	6	...
50 à 59 ans	1	0	2	5	207	889	45	4	...
60 à 69 ans	0	0	1	4	71	243	11	0	...
70 ans et plus	1	0	1	0	28	123	3	0	...
<b>Statut</b>									
Conjoint ou conjointe	4	2	8	28	1 441	6 971	302	13	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1	1	11	11	596	2 957	304	66	...
Ami ou amie intime	0	0	4	17	343	1 355	209	29	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	2	0	5	5	249	824	166	55	...
<b>Total (N)</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>61</b>	<b>2 629</b>	<b>12 107</b>	<b>981</b>	<b>163</b>	<b>...</b>

Tableau 9 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018<sup>p</sup> (partie 2)

Caractéristiques	... Page 2 de 2	Enlèvement, traite et séquestration	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Appel téléphonique indécent ou harcélant	Intimidation	Autre	Total
<b>Sexe</b>									
Femme	...	559	173	2 098	1 703	101	58	65	16 689
Homme	...	21	29	302	416	45	6	4	4 870
<b>Âge</b>									
15 à 17 ans	...	16	18	89	68	2	2	9	847
18 à 24 ans	...	176	46	411	344	17	8	24	4 183
25 à 29 ans	...	128	41	404	342	21	11	11	3 769
30 à 39 ans	...	158	41	778	682	52	19	12	6 664
40 à 49 ans	...	70	33	498	397	34	13	8	3 860
50 à 59 ans	...	22	14	170	192	14	9	3	1 577
60 à 69 ans	...	7	6	40	73	6	1	2	465
70 ans et plus	...	3	3	10	21	0	1	0	194
<b>Statut</b>									
Conjoint ou conjointe	...	272	45	141	555	1	5	22	9 810
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	148	62	1 600	1 149	101	51	19	7 077
Ami ou amie intime	...	89	31	64	97	3	4	16	2 261
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	71	64	595	318	41	4	12	2 411
<b>Total (N)</b>	...	<b>580</b>	<b>202</b>	<b>2 400</b>	<b>2 119</b>	<b>146</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>21 559</b>

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 10 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018<sup>P</sup> (partie 1)**

Caractéristiques	Homicide (%)	Négligence criminelle (%)	Tentative de meurtre (%)	Voies de fait (niveau 3) (%)	Voies de fait (niveau 2) (%)	Voies de fait (niveau 1) (%)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3) (%)	Autres infractions d’ordre sexuel (%)	Page 1 de 2 ...
<b>Sexe</b>									
Femme	71,4	100,0	75,0	83,6	63,7	74,9	97,2	94,5	...
Homme	28,6	0,0	25,0	16,4	36,3	25,1	2,8	5,5	...
<b>Âge</b>									
15 à 17 ans	0,0	0,0	0,0	8,2	2,0	2,4	23,4	42,9	...
18 à 24 ans	14,3	33,3	14,3	21,3	18,3	19,7	23,6	27,0	...
25 à 29 ans	28,6	0,0	21,4	21,3	17,8	17,9	14,4	12,3	...
30 à 39 ans	14,3	33,3	32,1	23,0	32,4	31,5	21,7	11,7	...
40 à 49 ans	14,3	33,3	17,9	11,5	17,9	18,3	10,8	3,7	...
50 à 59 ans	14,3	0,0	7,1	8,2	7,9	7,3	4,6	2,5	...
60 à 69 ans	0,0	0,0	3,6	6,6	2,7	2,0	1,1	0,0	...
70 ans et plus	14,3	0,0	3,6	0,0	1,1	1,0	0,3	0,0	...
<b>Relation avec l’auteur présumé</b>									
Conjoint ou conjointe	57,1	66,7	28,6	45,9	54,8	57,6	30,8	8,0	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	14,3	33,3	39,3	18,0	22,7	24,4	31,0	40,5	...
Ami ou amie intime	0,0	0,0	14,3	27,9	13,0	11,2	21,3	17,8	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	28,6	0,0	17,9	8,2	9,5	6,8	16,9	33,7	...
<b>Total (N)</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>61</b>	<b>2 629</b>	<b>12 107</b>	<b>981</b>	<b>163</b>	...

Tableau 10 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2018<sup>p</sup> (partie 2)

Caractéristiques	... Page 2 de 2	Enlèvement, traite et séquestration	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Appel téléphonique indécent ou harcélant	Intimidation	Autre	Total	
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>Sexe</b>										
Femme	...	96,4	85,6	87,4	80,4	69,2	90,6	94,2	77,4	16 689
Homme	...	3,6	14,4	12,6	19,6	30,8	9,4	5,8	22,6	4 870
<b>Âge</b>										
15 à 17 ans	...	2,8	8,9	3,7	3,2	1,4	3,1	13,0	3,9	847
18 à 24 ans	...	30,3	22,8	17,1	16,2	11,6	12,5	34,8	19,4	4 183
25 à 29 ans	...	22,1	20,3	16,8	16,1	14,4	17,2	15,9	17,5	3 769
30 à 39 ans	...	27,2	20,3	32,4	32,2	35,6	29,7	17,4	30,9	6 664
40 à 49 ans	...	12,1	16,3	20,8	18,7	23,3	20,3	11,6	17,9	3 860
50 à 59 ans	...	3,8	6,9	7,1	9,1	9,6	14,1	4,3	7,3	1 577
60 à 69 ans	...	1,2	3,0	1,7	3,4	4,1	1,6	2,9	2,2	465
70 ans et plus	...	0,5	1,5	0,4	1,0	0,0	1,6	0,0	0,9	194
<b>Relation avec l’auteur présumé</b>										
Conjoint ou conjointe	...	46,9	22,3	5,9	26,2	0,7	7,8	31,9	45,5	9 810
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	25,5	30,7	66,7	54,2	69,2	79,7	27,5	32,8	7 077
Ami ou amie intime	...	15,3	15,3	2,7	4,6	2,1	6,3	23,2	10,5	2 261
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	12,2	31,7	24,8	15,0	28,1	6,3	17,4	11,2	2 411
<b>Total (N)</b>	...	<b>580</b>	<b>202</b>	<b>2 400</b>	<b>2 119</b>	<b>146</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>100,0</b>	<b>21 559</b>

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 11 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	8	14,0	0,2	49	86,0	1,3	57	0,8
Négligence criminelle	10	41,7	0,3	14	58,3	0,4	24	0,3
Tentative de meurtre	20	14,4	0,5	119	85,6	3,3	139	1,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	8 167	24,5	222,0	25 143	75,5	691,8	33 310	455,5
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	74	3,0	2,0	2 428	97,0	66,8	2 502	34,2
Autres infractions d’ordre sexuel	123	8,0	3,3	1 416	92,0	39,0	1 539	21,0
Enlèvement, traite et séquestration	108	12,1	2,9	781	87,9	21,5	889	12,2
Vol qualifié et extorsion	288	12,0	7,8	2 115	88,0	58,2	2 403	32,9
Harcèlement criminel	775	18,9	21,1	3 334	81,1	91,7	4 109	56,2
Menaces	1 826	17,7	49,6	8 494	82,3	233,7	10 320	141,1
Autres	292	20,8	7,9	1 113	79,2	30,6	1 405	19,2
<b>Total</b>	<b>11 691</b>	<b>20,6</b>	<b>317,9</b>	<b>45 006</b>	<b>79,4</b>	<b>1 238,2</b>	<b>56 697</b>	<b>775,3</b>

*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

**Tableau 12 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon le sexe de la victime et selon qu’elle soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Sexe	Victime de même sexe que l’auteur présumé		Victime de sexe opposé à celui de l’auteur présumé	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Femme	308	41,8	14 328	79,3
Homme	429	58,2	3 744	20,7
<b>Total</b>	<b>737</b>	<b>100,0</b>	<b>18 072</b>	<b>100,0</b>

*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

**Tableau 13 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le groupe d’âge de la victime et le sexe de la victime, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Groupe d’âge	Femmes	Hommes	Total
15 à 17 ans	13	12	25
18 à 24 ans	105	97	202
25 à 29 ans	57	66	123
30 à 39 ans	85	115	200
40 à 49 ans	28	78	106
50 à 59 ans	16	35	51
60 à 69 ans	2	15	17
70 ans et plus	2	11	13
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>429</b>	<b>737</b>

*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

**Tableau 14 – Répartition (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon le groupe d’âge de la victime et selon qu’elle soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de l’auteur présumé, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Groupe d’âge	Victime de même sexe que l’auteur présumé		Victime de sexe opposé à celui de l’auteur présumé	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
15 à 17 ans	25	3,4	613	3,4
18 à 24 ans	202	27,4	3 382	18,7
25 à 29 ans	123	16,7	3 182	17,6
30 à 39 ans	200	27,1	5 682	31,4
40 à 49 ans	106	14,4	3 326	18,4
50 ans et plus	81	11,0	1 887	10,4
<b>Total</b>	<b>737</b>	<b>100,0</b>	<b>18 072</b>	<b>100,0</b>

*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

**Tableau 15 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par un partenaire intime de même sexe, selon le groupe d’âge et le sexe, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Groupe d’âge	Femmes	Hommes	Total
12 à 14 ans	1	2	3
15 à 17 ans	6	9	15
18 à 24 ans	109	75	184
25 à 29 ans	59	66	125
30 à 39 ans	77	146	223
40 à 49 ans	34	73	107
50 à 59 ans	18	42	60
60 à 69 ans	4	12	16
70 ans et plus	0	4	4
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>429</b>	<b>737</b>

*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

**Tableau 16 – Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon le groupe d’âge de l’auteur présumé et selon qu’il soit de même sexe ou de sexe opposé à celui de la victime, Québec, 2018<sup>p</sup>**

Groupe d’âge	Victime de même sexe que l’auteur présumé		Victime de sexe opposé à celui de l’auteur présumé	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
12 à 14 ans	3	0,4	34	0,2
15 à 17 ans	15	2,0	293	1,6
18 à 29 ans	309	41,9	5 811	32,2
30 à 39 ans	223	30,3	5 840	32,3
40 à 49 ans	107	14,5	3 788	21,0
50 ans et plus	80	10,9	2 306	12,8
<b>Total</b>	<b>737</b>	<b>100,0</b>	<b>18 072</b>	<b>100,0</b>

*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

# REMERCIEMENTS

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Linda Veillette  
Analyse : Geneviève Aylwin  
Traitement des données : Tho Thanh Ly  
Collaboration : Vanessa De Beaumont

## RÉFÉRENCES

---

Bergeul, S., Fernet, M. et collab. (2018). *Les violences à caractère sexuel : Représentations sociales, accompagnement, prévention*, Presses de l'Université du Québec.

Burczycka, M., Conroy, S. et Savage, L. (2019). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00018-fra.pdf?st=3zqMmuhm>

Burczycka, M., Ibrahim, D. et Karam, M. (2016). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=NnlBBEsr>

Cotter, A et Greenland, J. (2018). Les affaires criminelles non fondées au Canada, 2017, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54975-fra.pdf?st=LDSwLbmb>

Ibrahim, D. (2019). La violence entre partenaires intimes de même sexe, affaires déclarées par la police au Canada, 2009 à 2017, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00005-fra.pdf?st=eiUCQOZz>

Institut national de santé publique du Québec (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*, tiré de [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebecois\\_violence\\_sante.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf)

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2018*, tiré de [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport\\_statistique\\_criminalite\\_2018.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2018.pdf)

Moreau, G. (2019). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.pdf?st=BKw-Gj\\_L](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.pdf?st=BKw-Gj_L)

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Presses de l'Université Laval.

Perreault, S. (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=Ut7JCuyC>

Rémillard, D. (2019, 25 novembre). Violence conjugale : les hommes gais seraient plus réticents à demander de l'aide, *Radio-Canada*, tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1403356/hommes-gais-violence-intime-amoureuse-aide-quebec-etude>

Secrétariat à la condition féminine (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, tiré de <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

Statistique Canada (2017). Les couples de même sexe au Canada en 2016, *Recensement de la population, 2016*, produit n° 98-200-X2016007 au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016007/98-200-x2016007-fra.pdf>

Statistique Canada (2018). Révision de la classification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54973-fra.pdf?st=om7in3y5>

Thibault, S. (2008). *Les représentations sociales de la violence conjugale chez les couples de lesbiennes : point de vue d'actrices sociales qui contribuent à leur construction* [thèse de doctorat]. Université McGill.

